

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Ghio, 8 octobre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (232r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Ghio, 8 octobre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49985>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 octobre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ghio, Auguste](#)

Lieu de destination 1-7, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Thiaudié a informé Godin des indications qu'Auguste Ghio a donné pour la couverture du roman *La Fille de son père*. Godin demande à ce dernier de lui confirmer que la remise qu'il demande est de 40 % du prix du livre.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Édition

Œuvres citées [Howland \(Marie\)](#), [Massoulard \(Antoine\)](#) et [Moret \(Marie\)](#), *La fille de son père : roman américain*, Paris, Auguste Ghio, 1880.

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

juin 8 a.s. 77

Monsieur Ghis

M. Chaudière m'informe
qu'il vous est arrivé
pour vous proposer la
vente de "La fille de son
père". Il m'a même corrigé
les indications courantes
que vous pourrez trouver
ailleurs. Mais comme il
ne me dit rien des condi-
tions de revue et de
règlement, je désire être
entendu avec vous, après

de faire immédiatement le
nécessaire pour vous mettre
en possession d'un certain
nombre de volumes.

Il me fait bien que la reprise
est de 40% en pareille ma-
tière, ce que je devais du reste
par les surages que j'ai
publiés; mais je désire éviter
tout malentendu en vous
frie, en conséquence, de bien
veuoir répondre à cette lettre.

Agreez je vous prie,
Monseigneur, l'assurance de
ma considération distinguée

Godin